



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association de la Maison de l'Emploi du
Pays Martégal – Côte Bleue**

**Rapport général
du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007
Association de la Maison de l'Emploi
du Pays Martégal - Côte Bleue
Espace Max Paysse - Quai Toulmond
13500 Martigues

Ce rapport contient 10 pages



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal – Côte Bleue

Siège social : Espace Max Paysse – Quai Toulmond – 13500 Martigues

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal – Côte Bleue, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'état du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimés adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

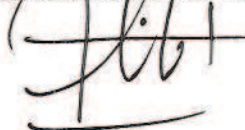
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 12 juin 2008

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT
Président du Directoire

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF				PASSIF			
LIBELLE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2007	EXERCICE AU 31/12/2006	LIBELLE	VALEUR NETTE AU 31/12/2007	EXERCICE AU 31/12/2006
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	6 362.99	6 363.01	-0.02	-0.02	FONDS PROPRES		
Immobilisations corporelles	23 028.23	23 028.21	0.02	169.08	Réserves	0.32	0.32
Immobilisations financières					Report à nouveau	-21 156.30	
TOTAL 1	29 391.22	29 391.22		169.06	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
ACTIF CIRCULANT					Provisions réglementées		-0.01
Stock de marchandises	0.02		0.02	0.02	Subventions investissement non renouvelables		0.31
Fournisseurs avances et acomptes	115.26		115.26		TOTAL 1		
Clients et comptes rattachés					PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Créances fiscales et sociales	253 280.52		253 280.52	614.00	Provisions pour risques		23 210.65
Autres créances	12 522.96		12 522.96	330 547.98	Provisions pour charges d'exploitation		
Produits à recevoir	242 826.10		242 826.10	80 515.49	TOTAL 2		23 210.65
Disponibilité					FONDS DEDIES		
TOTAL 2	508 744.86		508 744.86	411 677.49	- sur subvention fonctionnement	116 065.11	86 545.74
COMPTES A REGULARISER					- sur autres ressources		
Charges constatées d'avance	1 840.73		1 840.73	712.78	TOTAL 3	116 065.11	86 545.74
Charges à étaler					DETTES FINANCIERES		
TOTAL 3	1 840.73		1 840.73	712.78	Dettes financières		
					Dépôts de garantie reçues		
					TOTAL 4		
					DETTES D'EXPLOITATION		
					Avances et acomptes reçus	241 422.06	219 008.52
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 423.85	28 608.35
					Dettes fiscales et sociales	3 830.55	4 185.76
					Autres dettes		
					TOTAL 6	415 676.46	251 802.63
					COMPTES DE REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance		51 000.00
TOTAL ACTIF	539 976.81	29 391.22	510 585.59	412 559.33	TOTAL PASSIF	510 585.59	412 559.33

Compte de Résultat
au 31 décembre 2007
CONSOLIDE

Libellé	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007		2006
	Par poste	Par nature	PAR NATURE
PRODUITS D'EXPLOITATION		969 991.66	508 582.26
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	934 144.53		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	35 847.13		
Autres produits			
CHARGES D'EXPLOITATION		994 127.42	509 691.10
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	4 288.45		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	321 299.04		
Impôts, taxes et versements assimilés	35 881.00		
Salaires et traitements	385 302.15		
Charges sociales	170 565.39		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	169.06		
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	29 519.37		
Autres charges	47 102.96		
RESULTAT D'EXPLOITATION		-24 135.76	-1 108.84
PRODUITS FINANCIERS			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Différences positives sur change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			304.59
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER			-304.59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-24 135.76	-1 413.43
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 979.46	1 413.43
Produits exceptionnels sur opération de gestion			
Produits exceptionnels sur opération en capital	2 979.46		
Quote-part subvention viré au résultat			
Reprises sur provisions et transferts de charge			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges de gestion courante			
Charges exceptionnelles sur opération en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 979.46	1 413.43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		972 971.12	509 995.69
TOTAL DES CHARGES		994 127.42	509 995.69
RESULTAT NET COMPTABLE		-21 156.30	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Mise à disposition locaux et personnels	1 486 975.59		
Total	1 486 975.59		
CHARGES			
Mise à disposition locaux et personnels	1 486 976.00		
Total	1 486 976.00		

A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Elles répondent aux principes généraux de nouveaux états comptables:

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

A1- Méthode d'évaluation

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

A2- Calcul des Amortissements et Provisions

A2.1.Les Amortissements

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire.
Leur durée est de 3 ans.

A2.2.Les Provisions

- Pour les congés payés :
elles sont conformes à la réglementation (droit au titre des périodes de références) ;
- pour les provisions risque et charges :
elles relèvent d'une étude cas par cas et correspondent à un risque de reversement de subvention perçue.

A2.3.Les Fonds dédiés

Ils correspondent à la part de l'enveloppe annuelle 2006 et 2007 de la subvention de fonctionnement Etat attribuée dans le cadre du contrat d'objectifs pluriannuel n'ayant pu être utilisée en totalité sur l'exercice concernée.

A3- Information pour donner l'image fidèle

L'effectif de l'Association, à la clôture de l'exercice, est de 14 salariés.

B - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**B1 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

NATURE	Au 01/01/2007	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement		0.00	0.00	0.00
Logiciels informatiques	6 362.99	0.00	0.00	6 362.99
Immobilisations corporelles				
Matériel et mobilier divers		0.00	0.00	0.00
Matériel informatique	23 028.23	0.00	0.00	23 028.23
Immobilisations financières				
Prêts		0.00	0.00	0.00
Titre de participation		0.00	0.00	0.00
TOTAL	29 391.22	0.00	0.00	29 391.22

B2 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Au 01/01/2007	Dotation	Reprise	Au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	6 363.01	0.00		6 363.01
Immobilisations corporelles	22 859.15	169.06		23 028.21
TOTAL	29 222.16	169.06	0.00	29 391.22

B3 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE	Au 01/01/2007	Dotation	Reprise	Au 31/12/2007
Pour risques et charges	23 210.65	0.00	23 210.65	0.00
Fonds dédiés	86 545.74	29 519.37	0.00	116 065.11
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	109 756.39	29 519.37	23 210.65	116 065.11

B4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Nature	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
ETAT DES CREANCES			
Sur fournisseurs avances	0.00	0.00	0.00
Sur clients	0.00	0.00	0.00
Etat - charges sociales	0.00	0.00	0.00
Personnel	0.00	0.00	0.00
Débiteurs divers	0.00	0.00	0.00
Subventions collectivités	253 280.52	253 280.52	0.00
Autres débiteurs	0.00	0.00	0.00
Charges constatées d'avance	1 840.73	1 840.73	0.00
TOTAL 1	255 121.25	255 121.25	0.00
ETAT DES DETTES			
Découvert bancaire	0.00	0.00	0.00
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes reçus	0.00	0.00	0.00
Fournisseurs et comptes rattachés			
sur immobilisations	0.00	0.00	0.00
sur effets à payer	0.00	0.00	0.00
sur biens et services	241 422.06	241 422.06	0.00
sur factures non parvenues	11 467.07	11 467.07	0.00
Personnel rémunération due	0.00	0.00	0.00
Personnel congés payés	42 733.57	42 733.57	0.00
Personnel autres charges à payer	0.00	0.00	0.00
Sécurité sociale et autres	93 224.00	93 224.00	0.00
Sur congés payés	22 999.21	22 999.21	0.00
Sur autres charges à payer	0.00	0.00	0.00
Etat - T.V.A.	0.00	0.00	0.00
Etat - impôts société	0.00	0.00	0.00
Etat - autres impôts	0.00	0.00	0.00
Dettes d'exploitation			
associés			
autres dettes	3 830.55	3 830.55	0.00
Produits constatés d'avance	0.00	0.00	0.00
TOTAL 2	415 676.46	415 676.46	0.00

B5 – Produits à recevoir : 12 522,96 €uros

Ils sont d'exploitation.

B6 - Charges à payer : 46 564,12 €uros

Elles sont d'exploitation pour 3 830,55 €, au titre des congés payés pour 42 733,57 € .

B7 - Charges et Produits constatés d'avance

B7.1. Charges constatées d'avance – 1 840,73 €uros

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2008.

B7.2. Produits constatés d'avance

C – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

C12 – Droits Individuels à la Formation :

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 décembre 2007 correspond à un volume de 368 Heures « formation ».

C13 – Engagements pris en matière de retraite :

Engagements Retraite	Provisionné	Non Provisionné	Total
I.D.R.		5 062	5 062

Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le taux d'actualisation est de 5 %,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 60 ans,
- Le taux de charges sociales est de 43 %.

D – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

D14 – Rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 57 768.97€



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association de la Maison de l'Emploi
du Pays Martégal – Côte Bleue**

**Rapport spécial du commissaire
aux comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2007
Association de la Maison de l'Emploi
du Pays Martégal – Côte Bleue
Espace Max Paysse – Quai Toulmond
13500 Martigues

Ce rapport contient 3 pages

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à directoire et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Marseille sous le n°10.00000187-01
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
d'Aix en Provence.

Siège social :
A. & L. Genot
480, avenue du Prado
BP 303 - 13269 Marseille Cedex 08
Capital : 303 000 Euros
Code APE 741 C
305036386 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 15 30 50 36 386



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal – Côte Bleue

Siège social : Espace Max Paysse – Quai Toulmond – 13500 Martigues

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2007

A l'assemblée générale de l'Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal
– Côte Bleue,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec l'Association Pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Martégal - APIE

Refacturation de frais lié au personnel :

- Administrateurs concernés :
 - La Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre, représentée par Monsieur Gaby Charroux, Président de votre association et Vice-Président de l'association APIE ;
 - La Commune de Saint Mitre-les-Remparts, représentée par Monsieur Christian Beuillard, Vice-Président de votre association et de l'association APIE ;
 - La Commune de Martigues représentée par Madame Charlette Benard, Vice-Présidente de votre association et Présidente de l'association APIE.

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à directoire et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Marseille sous le n°10.0000187-01
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
d'Aix en Provence.

Siège social :
A. & L. Genot
480, avenue du Prado
BP 303 - 13269 Marseille Cedex 08
Capital : 303 000 Euros
Code APE 741 C
305036386 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 15 30 50 36 388

- Nature et objet :

Suite au transfert de personnel en date du 1^{er} mars 2007 de l'APIE à la Maison de l'Emploi du Pays Martégal-Côte Bleue, les droits à congés payés acquis par les salariés pour la période du 1^{er} juin 2006 au 28 février 2007 ont fait l'objet d'une facturation.

- Modalités :

A ce titre, votre association a enregistré un produit de 10 389,75 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec l'Association pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Martégal - APIE

Mise à disposition de Personnel

- Nature et objet :

Au terme d'une convention en date du 31 décembre 2006, l'APIE a mis à disposition de votre association deux salariés, du 1^{er} juillet 2006 au 28 février 2007 dans le cadre de l'action Equipe Emploi Insertion.

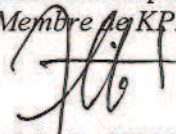
Cette mise à disposition fait l'objet d'une facturation comprenant les salaires et les charges sociales ainsi que les frais de déplacements et de mission attachés aux deux postes.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2007, cette mise à disposition a fait l'objet d'une facturation qui s'élève à 13 866,44 €.

Marseille, le 12 juin 2008

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT
Président du Directoire